

### Rémunération au titre de l'exercice 2011

Le Conseil d'administration, réuni le 29 février 2012, a arrêté, sur proposition du Comité des mandataires, la part variable à verser au titre de l'exercice 2011 à Monsieur Hubert Sagnières, en sa qualité de Directeur général.

Pour rappel :

- la part variable cible (objectifs atteints à 100%) au titre de l'exercice 2011 est égale à 650 000 €. En fonction du degré de réalisation des objectifs, cette part variable peut varier de 0 à 1,5 fois le montant cible soit entre 0 euros et 975 000 euros.
- La part variable au titre de l'exercice 2011 était basée pour 85% sur des objectifs financiers et pour 15% sur des objectifs personnels avec la décomposition suivante :
  - 40% sur un objectif de bénéfice net par action retraité avec, en cas de fort dépassement de l'objectif, un plafond situé à 68% ;
  - 30% sur un objectif de croissance organique avec, en cas de fort dépassement de l'objectif, un plafond situé à 51% ;
  - 15% sur un objectif de croissance par acquisition, sans possibilité de dépassement ;
  - 15% sur 3 objectifs personnels liés à la stratégie de l'entreprise, sans possibilité de dépassement.

Après examen de la réalisation desdits objectifs, il ressort que la part variable de Monsieur Hubert Sagnières s'établit à 131,3% du montant cible soit 853 450 euros.

Pour mémoire, le taux de réalisation des objectifs était de 134% au titre de l'exercice 2010 et 118% au titre de celui de 2009.

Le tableau ci-après récapitule les rémunérations perçues en 2011 par les mandataires sociaux :

	<b>Xavier Fontanet</b> Président du Conseil d'administration	<b>Hubert Sagnières</b> Directeur général
Rémunération fixe	500 000 €	650 000 €
Rémunération variable due au titre de 2011	-	853 450 €
Prime annuelle exceptionnelle et temporaire de double résidence fiscale	-	250 000 €

Le tableau ci-après donne le détail du calcul de la part variable 2011 :

P			R	P x R	P x R x cible en €
Poids	Nature	Echelle d'évaluation	% réalisation	% réalisation pondéré	Réalisation en montant
40%	BNPA retraité	0% à 170%	143,1%	57,2%	371 800 €
30%	Croissance organique	0% à 170%	149,4%	44,8%	291 200 €
15%	Croissance par acquisition	0% à 100%	100,0%	15,0%	97 500 €
15%	Facteur personnel	0% à 100%	95,0%	14,3%	92 950 €
<b>100%</b>				<b>131,3%</b>	<b>853 450 €</b>

## Rémunérations 2012

Le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 29 février 2012, de reconduire pour l'exercice 2012 les mêmes règles qu'en 2011 pour la fixation de la part variable de Monsieur Hubert Sagnières, nommé Président-Directeur général à compter du 2 janvier 2012. Sa part variable, qui demeure liée à sa fonction exécutive de Directeur Général, sera assise pour 85% sur des objectifs financiers (40% sur un objectif de BNPA retraité, 30% sur un objectif de croissance organique et 15% sur un objectif de croissance par acquisition) et pour 15% sur 3 objectifs personnels liés à la stratégie de l'entreprise. Le niveau de réalisation requis pour ces objectifs a été établi de façon précise et rigoureuse. Toutefois, nous ne le rendons pas public car, étant une société cotée et « pure player » (contrairement à nos concurrents), il nous apparaît préjudiciable, pour la bonne exécution de la stratégie par rapport à ceux-ci, de communiquer ces éléments de mesure d'évaluation de la performance future.

\*\*\*

Pour rappel, le Conseil d'administration, réuni le 24 novembre 2011, a fixé, sur proposition du Comité des mandataires, la rémunération annuelle de Monsieur Hubert Sagnières à compter du 2 janvier 2012, date de sa nomination en tant que Président-Directeur général.

La rémunération annuelle de Monsieur Hubert Sagnières est constituée d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable.

Il est précisé que le Conseil d'administration a disposé d'une étude comparative, réalisée par un cabinet indépendant spécialisé dans les études de rémunération des dirigeants. L'étude portait sur les rémunérations des Président-Directeurs généraux de groupes industriels français du CAC 40 et du Next 20 avec une capitalisation et/ou un chiffre d'affaires comparables à celui d'Essilor International.

Afin de tenir compte de son évolution de Directeur général à Président-Directeur général, la rémunération fixe de Monsieur Hubert Sagnières a été portée à 800 000 euros bruts soit entre le premier quartile et la médiane du panel considéré. La rémunération variable cible a également été portée à 800 000 euros

bruts pour des objectifs atteints à 100 % avec une amplitude de 0 à 1,5 fois le montant cible en fonction du degré de réalisation des objectifs. Ainsi la rémunération cible annuelle (rémunération fixe + part variable cible) de Monsieur Hubert Sagnières est située juste en-dessous de la médiane du panel.

La prime exceptionnelle et temporaire de double résidence a été supprimée en raison de la domiciliation en France de Monsieur Hubert Sagnières à compter du 2 janvier 2012.

Par ailleurs, Monsieur Hubert Sagnières a demandé au Conseil d'administration de ne plus percevoir de jetons de présence à compter de sa nomination en tant que Président-Directeur général, ce que le Conseil a entériné par une décision formelle.

Le tableau ci-après récapitule les rémunérations (fixe et variable cible) 2011 et 2012 des mandataires sociaux :

	2011		2012
	Xavier Fontanet Président du Conseil d'administration (De 2010 à 2011)	Hubert Sagnières Directeur général (De 2010 à 2011)	Hubert Sagnières Président-Directeur général (Depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2012)
Rémunération fixe	500 000 €	650 000 €	800 000 €
Rémunération variable cible au titre de l'exercice	-	650 000 €	800 000 €
Prime annuelle exceptionnelle et temporaire de double résidence fiscale	-	250 000 €	-

-----

#### **A propos d'Essilor**

*Essilor est le numéro un mondial de l'optique ophtalmique. De la conception à la fabrication, le groupe élabore de larges gammes de verres pour corriger et protéger la vue. Sa mission est de permettre à toute personne dans le monde d'avoir une bonne vision grâce à des verres adaptés à ses besoins. Ainsi le groupe consacre environ 150 millions d'euros par an à la recherche et au développement pour proposer des produits toujours plus performants. Les marques phares sont Varilux®, Crizal®, Definity®, Xperio®, Optifog™ et Foster Grant®. Essilor développe et commercialise également des équipements, des instruments et des services destinés aux professionnels de l'optique.*

*Essilor a réalisé un chiffre d'affaires net consolidé de 4,2 milliards d'euros en 2011 et emploie environ 48 700 collaborateurs. Le groupe, qui déploie ses activités dans une centaine de pays, dispose de 19 usines, 390 laboratoires de prescription et centres de taillage-montage ainsi que plusieurs centres de recherche et développement dans le monde.*

*Pour plus d'informations, visitez le site [www.essilor.com](http://www.essilor.com).*

*L'action Essilor est cotée sur le marché Euronext à Paris et fait partie de l'indice CAC 40.*

*Codes : ISIN : FR0000121667 ; Reuters : ESSI.PA ; Bloomberg : EI:FP.*

-----

**Relations Investisseurs et Communication Financière**

**Tél. : 01 49 77 42 16**